MASTER MIAGE 1ÈRE ANNÉE (M1)

FICHE QUALIOPI DE LA FORMATION

Version	Modification(s)	Date	Rédacteur
1.0	Version initiale	15/04/2024	Philippe RAMADOUR ANDREOLETTI
1.1	Ajustements	09/05/2024	Philippe RAMADOUR ANDREOLETTI
1.2	Ajustements	19/11/2024	Philippe RAMADOUR ANDREOLETTI
1.3	Ajout de l'amélioration continue	20/11/2024	Philippe RAMADOUR ANDREOLETTI
1.4	Ajustements	03/06/2025	Philippe RAMADOUR ANDREOLETTI
1.5	Actualisation des contacts	13/03/2026	Philippe RAMADOUR ANDREOLETTI

SOMMAIRE

1 IDENTIFICATION DE LA FORMATION (QUALIOPI 1.1) 3
2 DESCRIPTIF DE LA FORMATION 3
2.1 Objectifs (Qualiopi 2.5) 3
2.2 Contenu de la formation (Qualiopi 1.1) 4
2.3 Moyens et méthodes pédagogiques (Qualiopi 1.1) 6
2.4 Profil des formateurs (Qualiopi 5.21) 6
2.5 Modalités de suivi et d'évaluation (Qualiopi 1.1) 6
2.6 Débouchés de la formation (Qualiopi 1.3) 7
2.7 Taux de réussite aux examens (Qualiopi 1.2) 7
3 INFORMATIONS PRATIQUES SUR LA FORMATION 7
3.1 Durée de la formation (Qualiopi 1.1) 7
3.2 Modalités d'organisation de la formation (Qualiopi 2.6) 7
3.3 Lieu(x) de formation (Qualiopi 1.1) 8
3.4 Accessibilité et handicap (Qualiopi 1.1) 8
3.5 Moyens techniques (Qualiopi 2.6) 8
3.6 Bibliographie et accès à un ENT (Qualiopi 4.19) 8
3.7 Tarif de la formation (Qualiopi 1.1) 9
3.8 Amélioration continue (Qualiopi 7.1, 7.2, 7.3 et 7.4) 9
4 ADMISSION DANS LA FORMATION 10
4.1 Public(s) concerné(s) (Qualiopi 1.1) 10
4.2 Prérequis (Qualiopi 1.1) 11
4.2.1 Prérequis obligatoires 11
4.2.2 Prérequis optionnels recommandés 12
4.3 Conseils pour la constitution des dossiers de candidature 12
4.4 Délai d'accès (Qualiopi 1.1) 13
4.5 Inscriptions Administratives (IA) (Qualiopi 1.1) 13
5 RENSEIGNEMENTS (QUALIOPI 1.1) 14
5.1 Sites Web 14
5.2 Contacts 14

Remarque rédactionnelle

Ce n'est que dans un souci de lisibilité du texte qu'il a été décidé de masculiniser l'ensemble des termes et appellations. Bien sûr, l'ensemble des rôles, fonctions, …, apparaissant dans ce document peuvent être occupés par toute personne compétente, indépendamment de son genre.

1 Identification de la formation (Qualiopi 1.1)

Catégorie	Rubrique	Information
Formation	Diplôme	Master
	Année dans le diplôme	1ère année (M1)
	Mention	MIAGE (Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises)
	Parcours	Indifférencié en M1
Public(s) accueilli(s)	Non-alternants	☒ FI (Formation Initiale) ☒ FC (Formation Continue)
	Alternants	☒ FI (Formation Initiale en contrat d'apprentissage) ☒ FC (Formation Continue en contrat de professionnalisation)
Sites de formation	À Aix-en-Provence	Principalement à la Pauliane
	À Marseille	Principalement à l'îlot Bernard du Bois
Rythmes de formation	Enseignements	Globalement, le rythme de formation est le suivant : • **Semestre impair :** de septembre à décembre • **Semestre pair :** de janvier à mi-avril
	Immersion professionnelle	Alternance sur un rythme intra-hebdomadaire (3 jours par semaine en entreprise, les autres jours en formation) **OU** stage obligatoire à compter de mi-avril pour une durée d'au moins 8 semaines (au plus jusqu'à fin août) Soutenance en juillet
Habilitation du ministère	Démarrage	Septembre 2024
	Prochain renouvellement	Septembre 2029
Fiche RNCP	Numéro	39490
	Lien	https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39490/
	Date de validité	31/08/2029

2 Descriptif de la formation

2.1 Objectifs (Qualiopi 2.5)

Le Master MIAGE est un Master en informatique de gestion, fortement professionnalisé. Il est composé de deux années qui conduisent à la délivrance d'un diplôme de Master. Ce Master prépare aux métiers de l'ingénierie et de la gestion des systèmes d'information et de décisions des entreprises. Les étudiants formés doivent être capables d'utiliser les techniques et les méthodes de l'informatique pour concevoir et mettre en œuvre des solutions qui améliorent le fonctionnement d'une organisation et aident à son pilotage.

La première année du Master MIAGE est une année de consolidation des connaissances par l'acquisition des derniers éléments constituant le socle de connaissances théoriques et générales sur lequel s'appuieront les enseignements du Master 2 abordant des domaines plus spécifiques. Les capacités visées sont celles qui permettent de concevoir et mettre en œuvre des solutions informatiques pour améliorer le fonctionnement et le pilotage des systèmes d'information dans les entreprises.

Cela passe par une très bonne maîtrise de la conception et la manipulation des bases de données, une maîtrise complète de la programmation orientée objet, y compris dans ses aspects avancés, la programmation client/serveur, la programmation événementielle, une maîtrise des méthodes et techniques de contrôle qualité des logiciels développés, une connaissance assez large des techniques de traitement des données, y compris dans leurs dimensions sémantiques.

En ce qui concerne la gestion, il s'agit, selon les options suivies, de compléter les connaissances acquises en stratégie et performance de l'entreprise, gestion financière et gestion des ressources humaines, e-business et contrôle de gestion.

2.2 Contenu de la formation (Qualiopi 1.1)

Les enseignements de la formation sont répartis en 4 blocs de connaissances et de compétences (BCC), tous étalés sur les 2 semestres de l'année de formation :

- **BCC 1 :** réaliser l'ingénierie d'applications complexes en exploitant des données hétérogènes et des techniques avancées de programmation,
- **BCC 2 :** intégrer l'environnement organisationnel des projets numériques,
- **BCC 3 :** intégrer les savoirs pluridisciplinaires de l'informatique de gestion,
- **BCC 4 :** participer à un projet en mobilisant des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif.

Chaque semestre, les BCC se décomposent en Unités d'Enseignement (UE), obligatoires (OBL.) ou optionnelles (OPT.), adossées à des crédits capitalisables (ECTS, 30 par semestre), elles-mêmes décomposées en enseignements. Cette structuration fait ressortir la contribution des enseignements à l'acquisition des BCC.

Plus loin que les enseignements

La formation comprend, en sus des enseignements, des activités et des actions « péri-pédagogiques », qui ne sont pas évaluées mais qui font bien partie de la formation et mobilisent donc des heures de formation. Elles sont majoritairement liées à la professionnalisation : forum MIAGE/entreprises, conférences professionnelles, …

BCC	UE Intitulé	Type	ECTS	Enseignement	Heures CM	Heures TD
	Semestre 1					
BCC1	Réaliser l'ingénierie d'applications complexes en exploitant des données hétérogènes et des techniques avancées de programmation					
	Modélisation et traitement de données semi-structurées	OBL.	6	Exploitation de données en XML	24	24
	Analyse informatique de données	OBL.	6	Ingénierie et exploitation de données pour l'informatique décisionnelle	15	15
				Techniques d'analyse et d'ingénierie de données	15	15
BCC2	Intégrer l'environnement organisationnel des projets numériques					
	Gestion financière	OBL.	3	Gestion financière des projets et entreprises	12	12
	Gestion de projets informatiques	OBL.	3	Gestion de projets avancée	9	9
BCC3	Intégrer les savoirs pluridisciplinaires de l'informatique de gestion					
	Harmonisation selon origine (1 UE sur les 2)					
	Harmonisation en informatique	OPT.	6	Programmation orientée objet	12	12
				Bases de données relationnelles avancées	12	12
	Harmonisation en gestion	OPT.	6	Gestion des ressources humaines	12	12
				Stratégie d'entreprise	12	12
BCC4	Participer à un projet en mobilisant des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif					
	Internationalisation des projets	OBL.	6	Anglais	0	20
				Communication en entreprise	12	0
				Management interculturel	12	12
	Semestre 2					
BCC1	Réaliser l'ingénierie d'applications complexes en exploitant des données hétérogènes et des techniques avancées de programmation					
	Ingénierie logicielle avancée	OBL.	6	Programmation orientée objet avancée	15	15
				Génie logiciel et qualité	15	15
	Mobilité et usages dans le numérique	OBL.	6	Ergonomie et usages	12	12
				Développement mobile	12	12
BCC 2	Intégrer l'environnement organisationnel des projets numériques					
	Environnement juridique et économique	OBL.	5	Aspects juridiques de l'informatique	24	0
				Enjeux de l'économie numérique	12	12
BCC3	Intégrer les savoirs pluridisciplinaires de l'informatique de gestion					
	Découverte de spécialités en informatique de gestion	OBL.	5	Prompt engineering	6	6
				Marketing numérique	6	6
				Modélisation des processus métier (BPM)	6	6
				Applications distribuées	6	6
BCC 4	Participer à un projet en mobilisant des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif					
	Projet collaboratif	OBL.	2	Projet d'informatique de gestion	0	5
	Professionnalisation	OBL.	6	Immersion professionnelle	-	-

2.3 Moyens et méthodes pédagogiques (Qualiopi 1.1)

La plupart des Unités d'Enseignement (UE) du M1 MIAGE sont structurées en modules de 20 à 40h (principalement 30h) comprenant usuellement une moitié d'heures de Cours Magistraux (CM) et une moitié d'heures de Travaux Dirigés (TD). Les méthodes d'enseignement sont très diversifiées : cours magistraux, travaux dirigés sur feuille ou sur ordinateur au sein de salles informatiques dédiées, exposés en groupe et/ou individuels, projets d'année en groupe, serious games, … Une place importante est donnée aux travaux collectifs encadrés au sein des différents modules. Les étudiants y retrouvent des modalités proches de celles que l'on peut rencontrer en entreprise durant l'immersion professionnelle.

La présence en cours et en TD est obligatoire (et contrôlée) !

2.4 Profil des formateurs (Qualiopi 5.21)

Les intervenants pédagogiques sont majoritairement des enseignants-chercheurs. Cependant, une part non-négligeable des enseignements (usuellement entre un tiers et la moitié des heures) est dispensée par des intervenants professionnels. Le recrutement des intervenants professionnels se fait notamment (mais pas uniquement) sur la base de leurs compétences dans le domaine à enseigner (étude du CV, actualisé chaque année, et échanges complémentaires si besoin) et, pour ceux qui interviennent déjà dans la formation, de l'écoute des étudiants des années précédentes relative aux interventions déjà réalisées.

2.5 Modalités de suivi et d'évaluation (Qualiopi 1.1)

L'évaluation comprend une part de contrôle continu et de contrôles terminaux ainsi que de contrôles et soutenances individuelles ou collectives. Sur tous les points des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C), le M1 MIAGE suit les règles établies par l'Université (AMU) et la Composante (FEG). L'évaluation des connaissances est effectuée sur une session unique et selon une multiplicité de modes d'évaluation permettant de mesurer finement le niveau d'acquisition de tous les aspects des connaissances et compétences visées : évaluations sur machine, évaluations sur feuille, évaluations à l'oral, …, pour la réalisation de contrôles continus et/ou terminaux, …

Les jurys pédagogiques sont constitués au moins pour moitié d'enseignants-chercheurs participant à la formation, parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que de personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences. Ils évaluent les mérites des candidats en fonction des résultats obtenus aux différentes épreuves d'évaluation sur la base des M3C, modalités qui leur sont usuellement données au plus tard un mois après le début des enseignements (après votes par la Composante puis par l'Université).

Enfin, les étudiants qui choisissent de suivre l'année de formation de M1 MIAGE en alternance sont suivis tout le long de l'année (environ à compter de mi-octobre) par un tuteur universitaire, et ce en complément du suivi réalisé en entreprise par le(s) tuteur(s) professionnel(s).

2.6 Débouchés de la formation (Qualiopi 1.3)

Le débouché « normal » de la formation reste une poursuite d'études en M2 MIAGE.

2.7 Taux de réussite aux examens (Qualiopi 1.2)

En moyenne sur les dernières années, les taux de réussite aux examens sont de plus de 90%.

3 Informations pratiques sur la formation

3.1 Durée de la formation (Qualiopi 1.1)

L'année de M1 MIAGE comprend 544 heures de formation (durée totale des actions d'évaluation, d'accompagnement et des enseignements) dont 463 heures d'enseignements (durée des enseignements généraux, professionnels et technologiques).

3.2 Modalités d'organisation de la formation (Qualiopi 2.6)

L'action de formation se déroule sur une année universitaire N/N+1, usuellement avec un démarrage autour du 1er septembre de l'année N et une fin autour du 15 juillet de l'année N+1 (se reporter au calendrier universitaire pour les dates précises de début et de fin de formation).

Les étudiants non-alternants suivent une formation en temps plein (période d'enseignement de septembre à avril) puis partent en stage obligatoire en temps plein (hors retours en formation pour les soutenances) pour au moins 8 semaines. Les étudiants alternants suivent une formation sur un rythme d'alternance intra-hebdomadaire (sauf périodes bloquées en formation ou en entreprise, cf. calendrier d'alternance) : sauf exceptions, 3 jours par semaine en entreprise, le reste du temps en formation.

Les enseignements peuvent avoir lieu du lundi au samedi, de 08h00 à 20h00 (13h00 le samedi) et ce durant les plages d'ouverture de l'université (AMU), de la composante (FEG) et des sites d'enseignement affectés et, pour les alternants, dans le cadre des « jours formation » indiqués sur le calendrier d'alternance. La règle usuelle est de pratiquer, sauf exception, de l'enseignement en présentiel.

La formation accueille usuellement autour de 60 étudiants, regroupés en 2 promotions : une promotion « classique » et une promotion « alternance ».

3.3 Lieu(x) de formation (Qualiopi 1.1)

Le M1 MIAGE est dispensée principalement sur le site de la Pauliane à AIX-EN-PROVENCE : OU sur le site de l'îlot Bernard du Bois à MARSEILLE :

Pauliane	*Îlot Bernard du Bois*
424, chemin du Viaduc 13 080 AIX-EN-PROVENCE	5-9, boulevard Maurice Bourdet 13 001 MARSEILLE

Concernant le site, les étudiants font un vœu et le site est usuellement affecté au plus tard à la rentrée, notamment en fonction des effectifs (équilibrés sur chacun des sites) et des lieux d'habitation et d'alternance (pour les alternants).

Néanmoins, ponctuellement, des actions de formation peuvent avoir lieu sur d'autres sites, aussi bien à AIX-EN-PROVENCE qu'à MARSEILLE.

3.4 Accessibilité et handicap (Qualiopi 1.1)

L'accueil des personnes en situation de handicap est une préoccupation essentielle d'AMU (donc de ses formations). La mission handicap d'AMU (https://www.univ-amu.fr/fr/public/mission-handicap-amu et https://www.univ-amu.fr/public/situation-de-handicap s'engage en ce sens. Plusieurs référents handicap (par site et/ou composante) sont ainsi nommés afin de prendre en charge l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

3.5 Moyens techniques (Qualiopi 2.6)

L'Université (AMU) et la Composante (FEG) mettent à disposition de la formation les locaux nécessaires à la réalisation des enseignements, y compris des salles informatiques équipées pour la réalisation d'activités pédagogiques sur ordinateurs. Il n'est donc pas obligatoire pour les étudiants de posséder leur propre ordinateur personnel pour suivre la formation, même si c'est un plus. Il est à noter que des ordinateurs sont également accessibles aux étudiants dans les différents sites de la bibliothèque universitaire.

3.6 Bibliographie et accès à un ENT (Qualiopi 4.19)

Les différents sites de la bibliothèque universitaire mettent à disposition des étudiants des ouvrages ainsi que des revues relatives aux domaines enseignés. Il est également possible de suggérer des achats.

L'Université (AMU) offre à ses étudiants un accès à un environnement numérique de travail (ENT) dès l'instant où ils ont réalisé leur Inscription Administrative (IA). Cet ENT offre de nombreux services importants dont notamment la consultation de l'emploi du temps, l'accès à la plateforme pédagogique en ligne (très utilisée par les intervenants pédagogiques), à des ressources documentaires numériques (ouvrages, revues, …), …

3.7 Tarif de la formation (Qualiopi 1.1)

Ils dépendent du statut de l'étudiant :

- **Non-alternant : en formation initiale :** le tarif de la formation est fixé annuellement en fonction de directives des instances (Ministère, Université, Composante), cf. https://www.univ-amu.fr/fr/public/droits-dinscriptions-cvec-aides-financieres.
- **Non-alternant(e) en formation continue :** le tarif de la formation est couvert par la convention de formation ; son coût peut varier selon le mode de financement et les aides auxquelles l'étudiant est éligible (se renseigner auprès du SFCA, Service Formation Continue et Alternance, de la Composante).
- **Alternant :** le coût de formation (majoritairement réglé par un OPCO) est fixé chaque année en accord avec le CFA FORMASUP Méditerranée (se renseigner auprès du CFA).

3.8 Amélioration continue (Qualiopi 7.1, 7.2, 7.3 et 7.4)

L'ensemble des formations de la MIAGE fait l'objet d'un processus d'amélioration continue, qui s'inscrit dans le cadre d'une certification qualité ISO 9001:2015 délivrée par l'AFNOR. Ce processus d'amélioration continue se fonde notamment sur de nombreux dispositifs d'écoute :

- **Écoute des bénéficiaires (*i.e.* des étudiants) :**
  - ***Via* des échanges** entre les responsables pédagogiques et les étudiants ou leurs délégués (échanges informels continus au fil de l'eau et formels au moins une fois par an)
  - ***Via* des questionnaires** d'écoute anonymisés :
    - **Évaluation des enseignements (EE) :** chaque enseignement (ou partie d'enseignement pour ceux qui sont dispensés par plusieurs intervenants) est évalué chaque année par l'ensemble des bénéficiaires devant le suivre,
    - **Évaluation des formations (EF) :** chaque formation est globalement évaluée chaque année par l'ensemble des bénéficiaires y étant inscrits,
    - **Satisfaction des alternants (SA) :** réservée aux bénéficiaires alternants, qui évaluent chaque année l'organisation et le suivi spécifiques à leur alternance.
- **Écoute des personnels enseignants :**
  - ***Via* la réunion de prérentrée** enseignants,
  - ***Via* des échanges** organisés par les responsables pédagogiques,
  - ***Via* un questionnaire d'écoute :** cette écoute se fait chaque année auprès de l'ensemble des intervenants des formations de la MIAGE.
- **Écoute des personnels administratifs :**
  - ***Via* des échanges** constants tout au long de l'année,
  - ***Via* un questionnaire d'écoute :** cette écoute se fait chaque année auprès de l'ensemble des personnels administratifs des formations de la MIAGE.
- **Écoute des tuteurs professionnels accueillant les alternants de la MIAGE :**
  - ***Via* les visites** en entreprise (au moins 2 par an),
  - **Via des échanges** tout au long de l'année en cas de besoin,
  - ***Via* un questionnaire d'écoute :** cette écoute se fait chaque année auprès de l'ensemble des tuteurs professionnels accueillant des alternants de la MIAGE.

Toutes ces écoutes sont étudiées et prises en compte, y compris au niveau du tableau de bord *via* des indicateurs, du suivi des dysfonctionnements et lors de la revue de direction annuelle, ainsi que si besoin dans le plan d'actions.

4 Admission dans la formation

Le recrutement se fait sur sélection, avec l'examen d'un dossier de candidature par une commission pédagogique de recrutement (pouvant se réunir plusieurs fois), examen éventuellement complété par une audition (si la commission pédagogique de recrutement le demande). Les décisions de recrutement sont prononcées au regard de la qualité du dossier, et de l'audition le cas échéant, et de la satisfaction des attendus (prérequis obligatoires et recommandés, cf. §4.2.1 et §4.2.2). Une candidature peut alors être jugée irrecevable (par exemple si la candidature n'a pas été faite par « le bon circuit » ou si le dossier est incomplet) ou être rejetée (avec une motivation de la décision de rejet) ou nécessiter une audition complémentaire ou encore être directement acceptée. Dans ce dernier cas (acceptation), la décision peut être assortie de réserves : ce sera alors au candidat de prouver que ces réserves peuvent être levées (au moyen de documents officiels).

Les candidatures sont à faire par les circuits usuels d'AMU selon le cas (Mon Master, dossier FC, demande de changement de mention, Campus France, …). Les dates des candidatures sont consultables en ligne *via* les sites Web de ces circuits de recrutement).

4.1 Public(s) concerné(s) (Qualiopi 1.1)

La 1ère année du Master MIAGE (M1) est proposée aux étudiants en formation initiale. Elle est également ouverte au public de la formation continue (FC), y compris pour des dispositifs de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) ou de VAP (Validation des Acquis Professionnels). De plus, cette formation est ouverte à l'alternance, aussi bien en contrat d'apprentissage qu'en contrat de professionnalisation. L'accès au M1 MIAGE se fait principalement à l'issue de trois années post-baccalauréat validées et reconnues par le Ministère dans les domaines de l'informatique de gestion (parcours ou option MIAGE en Licence mention Gestion ou Informatique ou MIASHS, BUT3 Informatique, …).

4.2 Prérequis (Qualiopi 1.1)

Les décisions de recrutement sont formulées au regard d'attendus : certains de ces attendus sont « minimaux » et devraient tous être satisfaits (cf. §4.2.1), d'autres sont optionnels et sont « un plus » (cf. §4.2.2) qui va pouvoir être pris en compte pour discriminer des dossiers de candidature par ailleurs « d'un niveau équivalent ». La plupart de ces attendus sont exprimés au moyen de niveaux d'acquisition de compétences.

Les niveaux d'acquisition de compétences

Nous exploitons ici les quatre niveaux d'acquisitions couramment rencontrés :

- **Ignorant :** correspond à la connaissance commune de celles et ceux qui ne se sont jamais vraiment intéressés à la compétence, les lieux communs (« Java est un langage de POO »),
- **Débutant :** correspond à l'état de quelqu'un qui s'est intéressé au sujet et a une première expérience sans avoir vraiment consolidé ses bases,
- **Compétent :** correspond à l'état de quelqu'un qui a une première expérience professionnelle par exemple, qui a acquis des bases solides et sait faire un certain nombre de choses sans se poser de questions,
- **Expert :** correspond à l'état de quelqu'un qui a été un peu plus loin que la pratique courante, qui a étudié longuement le sujet pour en avoir une maîtrise plus certaine et plus large, qui est capable d'envisager la compétence dans sa globalité et de faire ses propres découvertes.

4.2.1 Prérequis obligatoires

Ces attendus devraient être tous satisfaits. Ils dépendent beaucoup du parcours de formation antérieur. Les attendus minimaux sont les suivants (cf. définition des niveaux d'acquisition de compétences plus haut) :

- Compétent en programmation impérative (concepts et pratique),
- Compétent en programmation objet (concepts avancés tels que « héritage, interfaces, exceptions, ... » et mise en pratique de ces concepts),
- Compétent en algorithmique (techniques algorithmiques avancées),
- Débutant en architecture des ordinateurs,
- Compétent en gestion de données relationnelles (modélisation et SQL, procédures stockées, ...),
- Débutant en statistiques et probabilités,
- Compétent en technologies et langages Web (HTML, CSS, Javascript, PHP, ...),
- Débutant en réseau (modèle OSI, client/serveur),
- Compétent dans la prise en compte d'un cahier des charges dans la proposition de solutions informatiques adaptées,
- Compétent en modélisation (données et traitements),
- Débutant en RH, marketing, comptabilité,
- Débutant en management stratégique, finance, droit,
- Compétent en français (à l'oral et à l'écrit, *voir ci-dessous pour les candidats étrangers qui n'étudient pas déjà en France).*
- Débutant en anglais (à l'oral et à l'écrit, équivalence d'un niveau B2 ou plus).

Enfin, *pour les candidats étrangers qui n'étudient pas déjà en France*, il faut justifier d'un niveau de français suffisant forcément d'au moins une des trois façons suivantes :

- **Venant d'un pays dont la langue officielle est francophone :** ils doivent produire un document justificatif en ce sens,
- **Ayant suivi au moins 1000 heures d'enseignements en langue française :** ils doivent produire un (des) justificatif(s) en ce sens (à demander à leurs anciens établissements de formation),
- **Ayant au moins le niveau C1 au test DALF :** ils doivent produire l'attestation dudit test, mentionnant leur résultat.

4.2.2 Prérequis optionnels recommandés

La satisfaction de ces attendus est « un plus » dans l'évaluation de la candidature et peut être discriminante. Elle peut notamment être montrée au travers du CV et de la lettre de motivation. Les attendus optionnels sont les suivants (cf. définition des niveaux d'acquisition de compétences plus haut pour le premier) :

- Compétent en manipulation de l'outil informatique (paramétrage, installation, organisation des dossiers/fichiers, ...),
- Une bonne appétence pour le monde de l'information de gestion (consultation de sites et revues spécialisés en informatique et en information de gestion),
- Pratique du monde professionnel (respect des procédures et règlements, respect des délais, motivation et implication, organisation, autonomie, ...).
- Certification(s) professionnelle(s) en gestion de projet.

4.3 Conseils pour la constitution des dossiers de candidature

Le candidat doit veiller à remplir convenablement, lisiblement et intégralement le dossier de candidature. Il doit également veiller à bien fournir tous les documents demandés, scannés lisiblement et correctement ordonnés (par ordre antéchronologique, *i.e.* du plus récent au plus ancien) avec des pages correctement orientées (les informations textuelles doivent être horizontales et pouvoir se lire de gauche à droite quand on affiche le document).

Il devrait également apporter un soin tout particulier à sa lettre de motivation : en plus de montrer sa connaissance de la formation dans laquelle il postule, il doit démontrer la cohérence de son parcours antérieur et de son projet professionnel avec ladite formation. Il doit également montrer son appétence pour le domaine de cette dernière (revues et sites Web consultés régulièrement, travaux scolaires ou non effectués dans ce cadre, ...).

4.4 Délai d'accès (Qualiopi 1.1)

Le délai d'accès varie en fonction du « circuit de candidature » que doit emprunter le candidat. Les données pour les principaux « circuits de candidature » sont usuellement les suivantes (à vérifier IMPERATIVEMENT par les candidats sur les sites Web associés à ces circuits) :

Circuit de candidature	Date d'ouverture	Délai de réponse	Date de démarrage de la formation
eCandidat	Formation *a priori* non-concernée		
Campus France	Usuellement d'octobre à mars (cf. dates sur le site dédié)	Usuellement avant fin avril	Usuellement début septembre, avec alors une pré-rentrée obligatoire fin août (cf. calendriers universitaires)
Dossier FC	Usuellement d'octobre à juin (cf. dates sur le site de la FEG)	Usuellement au plus 2 mois après réception du dossier par la MIAGE d'AIX-MARSEILLE	
Demande de changement de mention	Usuellement de mi-février à juin (cf. dates sur le site de la FEG)	Usuellement au plus 2 mois après réception du dossier par la MIAGE d'AIX-MARSEILLE	
Mon Master	Usuellement de mi-février à début avril (cf. dates sur le site dédié)	Selon procédure (phase principale ou complémentaire, cf. dates sur le site dédié)	

4.5 Inscriptions Administratives (IA) (Qualiopi 1.1)

L'inscription administrative ne pourra se faire que si **TOUTES** les conditions suivantes sont remplies :

- La candidature a été acceptée par la commission pédagogique de recrutement,
- Le candidat peut prouver que les éventuelles réserves au recrutement peuvent être levées,
- Le candidat vient assister à la journée de pré-rentrée (présence OBLIGATOIRE, pas de justification d'absence) dont la date sera communiquée ultérieurement par mél,
- Sauf exceptions, le candidat a une mission en alternance validée par le responsable alternance de la formation.

L'inscription administrative ne pourra PAS se faire intégralement sur le Web : elle se fera (totalement ou uniquement sa conclusion, selon le cas) forcément physiquement au secrétariat pédagogique après la pré-rentrée. Si besoin (pour la bourse, les abonnements transports, ...), la formation pourra fournir en amont une attestation de pré-inscription (sur laquelle figureront néanmoins les éventuelles réserves prononcées lors de la décision de recrutement, le cas échéant).

5 Renseignements (Qualiopi 1.1)

5.1 Sites Web

Site	Page spécifique	URL
Site d'Aix-Marseille Université (AMU)	Page formation du Master MIAGE	https://formations.univ-amu.fr/ME5BIG.html
Site de la Faculté d'Économie et de Gestion (FEG)	Page formation du M1 MIAGE	https://feg.univ-amu.fr/fr/formation/masters/master-1-methodes-informatiques-appliquees-gestion-entreprises-miage
Site de la MIAGE Aix-Marseille	-	https://miage-aix-marseille.fr/

5.2 Contacts

Type de demande	Personne à contacter	
	Fonction	Identité et mél
Pour toute information administrative	Secrétariat pédagogique du M1 MIAGE Aix	Mme Marjorie NOTTEBAERT feg-miage-aix@univ-amu.fr
	Secrétariat pédagogique du M1 MIAGE Marseille	Mme Anissa SALMI feg-miage-marseille@univ-amu.fr
Pour toute information pédagogique	Responsable pédagogique du M1 MIAGE	M. Sébastien FOURNIER sebastien.fournier@univ-amu.fr
Pour toute information sur l'alternance	Responsable alternance et relations entreprises de la MIAGE	M. Jean CAUSSANEL jean.caussanel@univ-amu.fr
En dernier ressort UNIQUEMENT	Direction de la MIAGE pour tout ce concerne l'année universitaire 2025/2026 en cours	M. Philippe RAMADOUR ANDREOLETTI philippe.ramadour@univ-amu.fr
	Direction de la MIAGE pour tout ce qui concerne l'année universitaire 2026/2027 (y compris les recrutements réalisés au printemps 2026 donc) et les suivantes	M. Etienne THUILLIER etienne.thuillier@univ-amu.fr